

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 14/10/2021

Reçu en préfecture le 14/10/2021

Affiché le

ID : 066-216602128-20211011-61_2021-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un et le Onze Octobre à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 5 octobre 2021

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emma SABATE, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héloïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF, Jean-Michel PONCE.

Absents excusés : Geoffrey TORRALBA donne pouvoir à Marc MEDINA, Pierre FAGET donne pouvoir à Agnès BLED, Emilie COUVEZ donne pouvoir à Stéphanie FLEURY, Emilie MONTANES donne pouvoir à Guy ROUQUIE, Romain ALBERT donne pouvoir à Bernardine SANCHEZ.

En exercice : 27

Présents : 22

Ayant pris part au vote : 27

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Héloïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.61/2021

Demande de subvention auprès de la région Occitanie - Aide à la diffusion de proximité des arts de la scène

Madame Bernardine SANCHEZ, adjointe au maire, expose à l'assemblée, que dans le cadre de la politique culturelle, la région Occitanie a mis en place un système d'aide à la diffusion qui permet aux opérateurs de droit privé ou public, d'obtenir un soutien à la programmation de spectacles présentés par des équipes artistiques régionales. Ce dispositif de soutien de proximité permet d'obtenir 50% du montant du contrat de cession, dans la limite de 2 000€ et à la condition que la Région ait retenu cette création artistique.

Dans le cadre du cycle de concerts « Musiques & Découverte » qui se déroulera du 26 au 28 novembre prochain en l'église St-Julien et Ste-Basilisse, l'Office Municipal de l'Animation et de la Culture (OMAC) a programmé un spectacle du groupe « MADAMICELLA » intitulé « Santa ». Cette programmation fait partie des ensembles retenus par la région Occitanie, dans le cadre de ce dispositif. Le montant de la représentation s'élève à 2 400€.

Le conseil municipal, Ouï l'exposé de madame Bernardine SANCHEZ, adjointe au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

VU la programmation culturelle de la ville ;

- SOLLICITE le soutien de la région Occitanie pour financer à 50%, la programmation culturelle prévue du 26 au 28 novembre prochain en l'église St-Julien et Ste-Basilisse ;
- AUTORISE monsieur le maire à signer tout document permettant de mener cette affaire à son terme.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du : 14 OCT. 2021

et publication du : 14 OCT. 2021



Le maire,

Dr Marc MEDINA